RAPPORT

du

Tribunal fédéral suisse à l'Assemblée fédérale sur sa gestion pendant l'exercice 1960

(Du 13 février 1961)

Monsieur le Président et Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre notre rapport de gestion pour l'année 1960, conformément à l'article 21 de la loi fédérale d'organisation judiciaire.

A. — PARTIE GÉNÉRALE

1. M. le juge Adolf Ziegler, atteint par la limite d'âge, a pris sa retraite à la fin de l'année, après 23 ans d'activité au sein du tribunal. Le 15 décembre, l'Assemblée fédérale lui a désigné comme successeur M. le conseiller aux Etats Kurt Schoch, président de la cour suprême du canton de Schaffhouse, à Schleitheim.

Les démissions suivantes ont été enregistrées parmi les juges suppléants du tribunal: MM. Ernst Baur (Zurich), Charles Cornu (Genève) et Charles Halbeisen (Berne), auxquels s'ajoute M. K. Schoch, élu juge. Ils ont été remplacés par MM. Hans Gut, juge cantonal, à Zurich, Eduard $J\ddot{o}hr$, juge cantonal, à Baden, Edouard Barde, juge à la cour de justice de Genève, et Arthur Haefliger, juge cantonal, à Olten.

2. A la fin de l'exercice, nous avions à désigner les juges d'instruction fédéraux et leurs suppléants pour la nouvelle période administrative 1961 à 1966. Outre ceux qui ont été confirmés dans leurs fonctions, nous avons nommé: pour la Suisse allemande, comme juge d'instruction et successeur de M. Otto Gloor, décédé, M. Hans Wieland, premier procureur général à Bâle, et, en qualité de suppléant, MM. Hermann Renner, juge d'instruction à Frauenfeld, et Hans Walder, procureur général à Zurieh; pour la Suisse romande, comme suppléant, M. Edouard Drexler, président de la cour de justice de Genève; pour la Suisse italienne, en qualité de suppléant, M. Argante Righetti, avocat, procureur général pour le district du Sopraceneri, à Bellinzone (cf. liste complète dans FF 1961, p. 80).

Pour la même période administrative, nous avons désigné sept membres de la commission supérieure d'estimation et les présidents des commissions fédérales d'estimation des sept arrondissements, ainsi que leurs suppléants (cf. liste dans FF 1961, p. 80/81).

Pour toutes ees nominations, nous avons tenu compte de la limite d'âge de 70 ans introduite par décision du plenum du 15 septembre 1960, à la suite de l'arrêté du Conseil fédéral du 14 juillet 1959 (RO 1959, p. 608) fixant notamment la limite d'âge des membres des commissions extraparlementaires.

- 3. Nous avons donné notre avis:
- a. Au département de justice et police:
 - au sujet de l'avant-projet de loi fédérale sur la procédure administrative fédérale:
- b. Au département de l'économie publique:
 - sur un projet d'arrêté du Conseil fédéral concernant l'exécution de l'article 4, 4e alinéa, de l'arrêté fédéral du 19 juin 1959 sur les mesures complémentaires d'ordre économique et financier applicables à l'économie laitière (institution du recours de droit adminis-
 - au sujet du projet de loi fédérale sur le contrôle des fermages agricoles (procédure à suivre pour la dévolution à l'Etat d'avantages pécuniaires illicitement acquis);

- sur l'avant-projet de statut légal de l'horlogerie (système de la procédure de recours).

4. Dans notre activité ordinaire, il y a eu, sur l'ensemble des affaires, 32 entrées de moins que l'année précédente. Cette diminution comprend: 24 Causes civiles

C **		
Recours de droit publie	13	
Litiges administratifs	6	
Recours en matière de poursuite pour		
dettes et de faillite	26	— 69
Le nombre des affaires pénales, en revanche,		
a augmenté de		$\div \frac{37}{}$
		$- \overline{32}$
40.00		

Nombre	de	8 8	éa	$nc\epsilon$	28	en	19	960)								
Plenum												٠		٠	٠	•	
Commission administrative								٠	•	•	٠	•	•	٠	٠	•	
Ire cour civile										•	٠	•	•	•	٠	•	
He cour civile											٠	٠	•	٠	٠	•	
Chambre de droit public											٠	•	•	•	٠	-	
Chambre de droit administratif	٠.								٠	•		•	•	٠	٠		
Cour de cassation pénale								•		•	•	•	•	٠	•	•	
Chambre d'accusation							٠		•	٠	٠	•	•	•	٠	•	
Cour pénale fédérale										٠	٠	•	٠	•	•	•	
Chambre des poursuites et des :	fai	llit	es								•	•		٠	•		
1																	1

Statistique des affaires traitées de 1956 à 1960

196	Reportées à 1	=	1 0			51	167	56	ନ	•	4		402	
	водинитоТ	2	386	91	12	565	595	134	130	3		-	1846	
1960	satiubortal 0981 na	9	37.	10	15	551	607	130	193	671	4		1818	
	Reportées de 1959	12	116		ro	65	155	99	9	2			430	
	reimine?	۶	390	œ	15	491	623	139	7	*		ಉ	1824	
1559	sətinbortni 6581 nə	<u> </u>	391	1-	75	514	620	136	149			က	1849	•
	Reportées de 1958	4	115	П	ಬ	42	158	63	χŢ)		-	405	
	resinim19T	∞	421	-1	9	489	687	149	155		I	4	1927	
1958	setiubortal 8361 as	ಣ	404	80	6:	469	641	145	155		Т	က		
	seertees 7det eh	61	132	ಸು	67	62	204	67	IQ)	_	63	499 1833	-
	soènim19T	9	382	20	6	524	647	168	138			-	1886	
1957	sətinbortal VGCL nə	12	418	13	11	506	692	155	138		1	7	1946	
	sebtroqeA 8681 eb	13	96	67		.80	159	80	ಸಾ		¢3	2	439	
	eoònim19T	10	412	Ŧ	ıĢ	449	661	165	140		-	毋	1861	
1956	sətinbontni Əğet nə	10	‡0 ∓	ග	r3	456	643	161	142		က	ಬ	1838	
	Reportées del 1955	13	104	-	1	73	177	84	ಣ		Ī	-	462	
	Nature des affaires	I. Affaires civiles 1. Procés directs	2. Recours en réforme	4. Autres affaires civiles (demander der de mander)	tion on de moderation)	II. Affaires pénales	III. Contestations de droit public	IV. Contestations de droit admi- nistratif	V.a. Recours en matière de poursaile pour dettes et de faillite	b. Procédures d'assainissement d'entreprises de chemins de fer, d'hôlels, de communes	et de banques	VI. Juridiction non contentieuse	Total	

Le tableau ci-après indique la durée des instances:

not).	i əl səb ənnəyəm əàuu bəqxəf kinsqui tnəm isəb al əb no tərraf əb	stuol		7.5	36	43	.c.	; 6	7.7	21	32	24	·
	ппе	lours			27	13	cr.	2 1	Q	4	10	9	
	Моуеппе	eio M		10	c ₁	_	œ.	1 -		61	5		
		sinot	,	—— हैं।	25		ox o	1 6	4.7	59	23	16	
	Maximum	siolL		C1	-	₩	<u></u>	- 1		က	ಣ	=	
nces		səşuu∀		4	-	-	1	[01	61		
Durée des instances	sus 2 eb éleb-us			C1	1					1	4		1:~
Durée	sns 2 & I			_	က				-	1	11	1	67
	ns I ń eiom B			4	28	1	,	- ;	02 	42	52		118
	siom 8 f E			ο ι	112	_	,	-	01 55	99	87	19	247
	siom & & 1			લ્ય	164	ಣ	*	+ !	117	250	53	20	601
	(stuoj 08) aiom 1			_	6.	10	~	0 0	396	229	16	117	849
	eətirük səb lutol' 0001 nə səbnimtət			12	386	10	<u> </u>	7	565	595	134	130	1844
	Nature des affaires		I. Affaires civiles:	1. Procès civils directs	2. Recours en réforme	3. Recours en nullité	4. Demandes de revision, d'interpréta- tion ou de modé-		II. Affaires pénales	III. Contestations de droit public et expropriations	IV. Contestations de droit administratif	V. Recours en matière de poursuite pour dettes et de faillite.	Total

B. — PARTIE SPÉCIALE

I. -- ADMINISTRATION DE LA JUSTICE CIVILE

Le tableau ei-après donne le relevé des causes civiles dont le Tribunal fédéral s'est occupé en 1960:

Nature de la cause	Reportées de 1959	Introduites en 1960	Total	Terminées	Reportées à 1961
I. Procès directs	17 116	6 371 10	23 487 10	12 386 10	11 101 —
4. Demandes de revision, d'interprétation ou de modération	5	15	20	12	8
Total	138	402	540	420	120

Sauf 5, qui datent 1 de 1956, 1 de 1958 et 3 de 1959, les 101 recours en réforme reportés à 1961, ont été interjetés au cours de l'année (54 en novembre et décembre). Dans 13 eas, le jugement a dû être ajourné parce qu'un recours était pendant devant une autre autorité.

II. — ADMINISTRATION DE LA JUSTICE PÉNALE

- 1. La chambre d'accusation a été saisie de 30 affaires (27 en 1959), savoir:
 - a. La surveillance d'une instruction préparatoire visant l'acceptation d'avantages et la corruption passive; la cause a été terminée;
 - b. 27 contestations de for, dont 12 entre autorités de deux ou plusieurs cantons (art. 264 de la LF sur la procédure pénale); dans 15 cas, le for a été fixé à la demande d'une partie. Sauf une, toutes ces affaires ont été réglées;
 - c. 2 demandes d'entraide judiciaire, dont l'une a été terminée et l'autre reportée à 1961.
 - 2. La cour pénale fédérale n'a été saisie d'aucune affaire.
- 3. Cour de cassation pénale. Le nombre des causes pendantes s'est élevé à 586 (526 en 1959), y compris 64 reportées de l'année précédente.

Parmi les affaires introduites en 1960, 98 concernaient la circulation routière.

Ont	été	réglés	
OILU	cvc	TORKS	

Pourvois irreceva	ab	les	١.												161
Pourvois devenu	s s	sai	ıs	ob	jet	o	u	ret	ire	és					67
Pourvois admis					•										~ ~
Pourvois rejetés															
·															537

Sauf un eas, où un recours est encore pendant devant une autorité cantonale, les 49 affaires reportées à 1961 proviennent toutes de 1960 (32 des mois de novembre et décembre).

Sur 537 causes terminées, 263 ont été traitées par une délégation de trois juges, conformément à l'article 275bis de la loi fédérale de procédure pénale.

III. — CONTESTATIONS DE DROIT PUBLIC

Les contestations de droit public suivantes ont été soumises au Tribunal fédéral en 1960:

Nature des affaires	Reportées de 1959	Introduites en 1960	Total	Terminées	Reportées à 1961
1. Différends entre cantons (art. 83b OJ)	4	_	4	1	3
 Recours pour violation de droits consti- tutionnels des citoyens (art. 84a OJ) . 	136	554	690	557	133
3. Recours pour violation de traités internationaux (art. 84c OJ)	8	4	12	8	4
4. Recours pour violation de prescriptions fédérales sur la compétence des autorités (art. 84d OJ)	_	2	2	1	1
5. Recours concernant le droit de vote et les élections ou votations cantonales (art. 85a OJ)		2	2	2	
6. Oppositions à des extraditions deman- dées par des Etats étrangers	-	1	1	1	_
7. Demandes de revision, d'interprétation ou de modération (art. 136 s. OJ)	3	13	16	13	3
8. Recours en matière d'expropriation	4	31	35	12	23
Total	155	607	762	595	167

Les	595	${\it affaires}$	terminées	se	répartissent	ainsi:
-----	-----	------------------	-----------	----	--------------	--------

Recours in	rreceval	oles																177
Recours d	levenus	sar	ns (obj	et,	re	etr	ait	ts	ou	tr	an	ısa	ct	ioı	ıs		105
Recours a	$_{ m dmis}$																	62
Recours r	ejetés					-												251
																		595

226 contestations ont été jugées par la délégation de trois juges (art. 92 OJ). 14 l'ont été par la I^{re} cour civile, 15 par la II^e cour civile, 3 par la chambre de droit administratif et 24 par la cour de cassation pénale.

Des 167 affaires reportées à 1961, il en a été introduit 1 en 1934, 1 en 1945, 6 en 1956, 4 en 1957, 6 en 1958, 12 en 1959 et 137 en 1960 (116 en novembre et décembre). Dans 34 eas, le jugement a dû être ajourné parce qu'un recours était pendant devant une autre autorité.

Il a été statué sur 69 demandes de mesures provisionnelles en vertu de l'article 94 de la loi fédérale d'organisation judiciaire.

2 contestations ont nécessité un échange de vues avec le Conseil fédéral ou ses départements au sujet de la compétence (art. 96 OJ).

IV. -- CONTESTATIONS DE DROIT ADMINISTRATIF

Les contestations de droit administratif suivantes ont été soumises au Tribunal fédéral en 1960:

Nature des affaires	Reportées de 1959	Introduites en 1960	Total	Terminées	Reportées à 1961
I. Recours concernant les contributions de droit fédéral (art. 97 et 98 OJ)	22	66	88	62	26
II. Recours en vertu de l'article 99 OJ:					
1. Registres	10 1 4 4 4 3	17 1 4 1 1 2 12 17	27 1 1 8 1 5 2 16 20	21 1 	6 -1 1 7
a. Réclamations formées par la Confédération ou contre elle (art. 110 OJ)	7	4	11	7	4
b. Contestations découlant des rapports de service des fonctionnaires fédéraux (art. 110a OJ)	3	2 3	5 4	5 1	3
IV. Prorogation de juridiction (art. 112 OJ)	1	_	1		1
Total	60	130	190	134	56

Les 134 affaires																		0
Recours irreceva																		8
Recours devenu	s s	an	s (b;	jet	, r	eti	ai	ts	ou	ı t:	rai	asa	ict	io	ns	٠	
Recours admis																		
Recours rejetés																		65
																		134

V. - POURSUITE POUR DETTES ET FAILLITE

La chambre des poursuites et des faillites a été saisie de 133 plaintes et recours (21 de moins que l'année précédente). Elle en a réglé 130, de sorte que 3 cas ont dû être reportés à 1961.

Les affaires terminées se répartissent ainsi:

Recours irreceva	bl	es											37
Recours devenus	S	ans	0	bj	et								1
Recours admis													25
Recours rejetés													67
													130

Les rapports des autorités de surveillance cantonales n'ont donné lieu à aucune observation.

Nous avons complété ou précisé diverses formules de poursuite et de faillite, en raison de certaines difficultés rencontrées dans la pratique.

Nous avons donné notre avis notamment:

- Sur le projet du département fédéral de justice et police visant la modification du tarif des émoluments (en ce qui concerne la faillite des banques et des caisses d'épargne);
- Sur le calcul de la part saisissable du salaire dans les poursuites en recouvrement de contributions d'entretien, selon une proposition de l'union des préposés aux offices de poursuites du canton de Saint-Gall;
- En réponse à une question du département de justice et police du canton de Genève relative aux pouvoirs de la police lorsqu'elle est appelée à assurer l'exécution de saisies ou de séquestres;
- Sur la proposition de l'association suisse des banquiers tendant à ce que le Tribunal fédéral édicte des dispositions générales pour la faillite des banques et des caisses d'épargne, en vertu de l'article 36, 3º alinéa, de la loi sur les banques du 8 novembre 1934 (avis provisoire).

Entreprises de chemins de fer

Communauté des créanciers: une procédure est terminée, deux sont encore pendantes.

Liquidation forcée: des requêtes ont été formées contre une entreprise.

VI. — COMMISSIONS FÉDÉRALES D'ESTIMATION

Les rapports présidentiels donnent sur l'activité des commissions les reuseignements suivants:

I^{er} arrondissement: Sur 14 affaires enregistrées (dont 8 reportées de 1959),
 8 concernent des lignes électriques, 4 les chemins de fer fédéraux, 1 une

- place de tir, 1 les postes; 5 causes ont été terminées et 9 reportées à 1961.
- IIe arrondissement: Sur 15 affaires enregistrées (dont 6 reportées de 1959), 3 concernent des usines de forces motrices, 3 des lignes électriques, 6 le département militaire, 2 les chemins de fer fédéraux, 1 un chemin de fer privé; 8 causes ont été terminées et 7 reportées à 1961.
- IIIe arrondissement: Sur 12 affaires enregistrées (dont 7 reportées de 1959),
 2 concernent des usines de forces motrices, 1 une ligne électrique,
 2 des aérodromes, 5 les chemins de fer fédéraux, 1 une place de tir,
 1 un tram; 4 causes ont été terminées et 8 reportées à 1961.
- IVe arrondissement: Sur 19 affaires enregistrées (dont 9 reportées de 1959), 1 concerne une usine de forces motrices, 9 des lignes électriques, 4 les chemins de fer fédéraux, 2 des chemins de fer privés, 3 des routes; 2 causes ont été terminées et 17 reportées à 1961.
- Ve arrondissement: Sur 9 affaires enregistrées (dont 6 reportées de 1959), 4 concernent des lignes électriques, 1 les chemins de fer fédéraux, 1 le département militaire, 3 des routes; 6 causes ont été terminées et 3 reportées à 1961.
- VIe arrondissement: Sur 15 affaires enregistrées (dont 8 reportées de 1959),
 2 concernent des usines de forces motrices, 5 des lignes électriques,
 4 le département militaire, 2 les postes, télégraphes et téléphones,
 2 les chemins de fer fédéraux; 4 causes out été terminées et 11 reportées
 à 1961.
- VII^e arrondissement: Sur 41 affaires enregistrées (dont 26 reportées de 1959), 19 concernent des usines de forces motrices, 10 des lignes électriques, 4 les chemins de fer fédéraux, 1 un chemin de fer privé, 2 des places de tir, 1 les douanes, 3 des routes, 1 un aérodrome; 15 causes ont été terminées et 26 reportées à 1961.

Veuillez agréer, Monsieur le Président et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Lausanne, le 13 février 1961.

Au nom du Tribunal fédéral suisse:

Le président, Schönenberger

> Le greffier, Heiz

13464